

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 13 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DRH 81 Actualisation des ratios promus-promouvables de certains corps de catégorie C suite à la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 49 et 118 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, modifié en dernier lieu par le décret n°2012-1229 du 5 novembre 2012 ;

Vu la délibération 2015 DRH 77 portant fixation des ratios promus-promouvables pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

Vu l'avis du Comité technique central ;

Vu le projet en délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'actualisation des ratios promus-promouvables de certains corps de catégorie C suite à la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : La délibération 2015 DRH 77 portant fixation des ratios promus-promouvables pour les années 2016, 2017 et 2018 susvisée est modifiée pour les années 2017 et 2018 pour les corps de catégorie C figurant en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Pour définir le nombre des promotions de l'année 2017, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. À titre exceptionnel, compte tenu des reclassements qui interviendront au 1^{er} janvier 2017, le respect des conditions sera apprécié au 1^{er} janvier 2017, et non au 31 décembre de l'année n-1.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

**ANNEXE à la délibération 2016 DRH 81 :
Taux de promotion 2017 et 2018 des corps de catégorie C de la Ville de Paris**

CORPS	GRADE	Taux de promotion 2017	Taux de promotion 2018
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Adjoint technique d'administrations parisiennes	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%
Adjoint technique d'administrations parisiennes	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris	Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris	Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris	Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris	Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Agent d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris	Agent d'accueil et de surveillance principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%

CORPS	GRADE	Taux de promotion 2017	Taux de promotion 2018
Agent d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris	Agent d'accueil et de surveillance principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	Agent de logistique générale principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	Agent de logistique générale principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Agent technique de la petite enfance	Agent technique de la petite enfance principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%
Agent technique de la petite enfance	Agent technique de la petite enfance principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Agent technique des écoles	Agent technique des écoles principal de 2 ^{ème} classe ECHELLE C2	40%	40%
Agent technique des écoles	Agent technique des écoles principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Commune de Paris	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Commune de Paris	Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Inspecteur de sécurité de la Ville de Paris	Inspecteur chef de sécurité de 1 ^{ère} classe ECHELLE C3	17%	17%
Conducteur d'automobile de la Commune de Paris	Chef d'équipe conducteur d'automobile principal ECHELLE C3	48%	49%
Adjoint administratif des bibliothèques de la	Adjoint administratif des bibliothèques principal de 1 ^{ère}	18%	18%

CORPS	GRADE	Taux de promotion 2017	Taux de promotion 2018
Commune de Paris	classe ECHELLE C3		
Eboueur	Eboueur principal de classe supérieure ECHELLE C3 spécifique	32%	33%
Fossoyeur	Fossoyeur principal de classe supérieure ECHELLE C3 spécifique	56%	56%
Egoutier et autre personnel des réseaux souterrains	Egoutier et autre personnel des réseaux souterrains principal de classe supérieure ECHELLE C3 spécifique	50%	56%